

**Comité du 5e arrondissement de la Fédération
Nationale des Anciens Combattants en Algérie,
Maroc et Tunisie
(F.N.A.C.A)**

2022 DAC 362

SIMPA: 20168 ; 2022_03696

SIRET: 53486838500012

1. PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ASSOCIATION

- **Nom** : Comité du 5e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (FNACA).
- **Adresse** : 19 rue de Tournefort 75005 Paris

- **Président** : Jacques TANCHOU
- **Vice Président** : Alain BOLLET
- **Secrétaire général** : Roger MUTELET
- **Trésorier** : Pierre VOSGIEN

Objet : Cette association a pour but d'entretenir et de renforcer les liens de camaraderie et de solidarité entre les anciens mobilisés en Algérie, Tunisie, et Maroc ; de leur permettre, par une action concertée d'assurer la sauvegarde de leurs droits matériels et moraux ; d'œuvrer en faveur de la Paix.

- **Date de dépôt des statuts** : 1969 ; modification du siège social 1971 et modification du titre en 1996 ; modification du siège social en 2009.

L'association est-elle liée conventionnellement à la Ville : non

**2. PRESENTATION FINANCIERE DE
L'ASSOCIATION**

• Analyse de la situation financière de l'association

En euros	2020/2021	2019/2020	2018/2019
Total des produits	4 042,95 €	7 904 €	7 772 €
Total des charges	3 295,88 €	7 565 €	7 503 €
Résultat	747,07 €	339 €	269 €
	31/08/2021	31/08/2020	31/08/2019
Trésorerie	6 980 €	6 233 €	5 695 €
Trésorerie en jours	773	301	277

Analyse financière de la demande de subvention

- Coût de l'action à subventionner : 3.865 €
- Montant de la subvention sollicitée : 1.200 €
- Montant de la subvention proposée : 1.200 €
- Compte d'emploi : provision Mémoire

Le budget prévisionnel 2022 .:

Produits

Subvention Ville de Paris	1 200 €
Ressources propres	2 500 €
Dons	150 €
Intérêts compte Livret	15 €
Total	3 865 €

Charges

Achats, fournitures d'entretien et autre	300 €
Services extérieurs, loyer, assurance	870 €
Fleurs	140 €
Frais postaux	300 €
Reversement cotisations	2 010 €
Charges financières	140 €
Divers	105 €
Total	3 865 €

Subventions antérieures :

2018 : 1 200 €
2019 : 1 200 €
2020 : 1 200 €
2021 : 1 200 €

3 – Modalités de contrôle d'utilisation de la subvention

- contrôle du bien fondé et dimensionnement de la subvention **oui**
- passation d'une convention : non
- objet de la subvention : fonctionnement
- modalités de versement : en 1 fois
- contrôle *a posteriori* : l'association présentera les comptes et le bilan d'activités de l'exercice subventionné (2022)